Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1997)
Heft: 4

Artikel: Agir maintenant pour dépenser moins
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643141

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ENERGIE 2000

Agir maintenant pour dépenser moins

Tout propriétaire privé peut maintenant bénéficier de conditions particulières favorables s'il décide de réduire la consommation de son immeuble. De même s'il se convertit aux énergies renouvelables. Tel est l'objectif du programme d'investissement Energie 2000.

Le programme d'investissement Energie 2000 a été adopté par l'Assemblée fédérale fin avril. Avec lui, la Confédération libère 64 millions de francs pour soutenir des projets exemplaires dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux agents renouvelables. L'intention est de créer des emplois qualifiés dans des branches en croissance, et de consolider la position de la Suisse en tant que pays producteur.

La contribution représentera en moyenne 10% des coûts imputables, l'investissement consenti pour le projet devant atteindre au moins 50 000 francs.

Des subventions multiples s'appuyant sur des programmes cantonaux ou sur l'arrêté fédéral, sont possibles, par exemple pour l'énergie solaire en général: *SWISSOLAR, branche romande, case 9, 2013 Colombier, tél. 032/843 49 90.*

On peut admettre que le programme déclenchera des investissements de 0,6 milliards de francs, représentant quelque 6 500 emplois-année ou 3 300 emplois pendant deux ans, et réduisant les dépenses pour l'énergie de 15 à 20 millions de francs et les rejets de CO_2 de 150 000 tonnes par année.

Quatre possibilités d'obtenir l'aide fédérale

Un soutien est accordé à quatre types d'assainissement de bâtiments:

- Enveloppe: mise en place de fenêtres isolantes, isolation thermique des murs, isolation du toit, de la dalle, du galetas et de la cave.
- Récupération de chaleur: rééquipement des installations du bâtiment, optimisation de l'exploitation.
- Eclairage: remplacement de l'éclairage inefficace, optimisation de l'exploitation.
- Energies renouvelables: remplacement de chauffage électriques fixes, à mazout ou à gaz, ou de vieilles chaudières à bois, par des systèmes solaires, de modernes chauffages au bois, l'installation de pompes à chaleur ou le raccordement à un chauffage à distance alimenté aux énergies renouvelables.

L'apport de la Confédération croît avec le rendement énergétique: quiconque réalise au moins deux trains de mesures ou obtient une très basse consommation d'énergie a droit à un supplément. Un seul train de mesures réalisé donne droit à une contribution pour une installation photovoltaïque.

Sept bonnes raisons d'agir immédiatement

Le moment est particulièrement favorable pour entreprendre un assainissement énergétique. Y procéder maintenant, c'est profiter sept fois:

1. En raison de la mauvaise conjoncture, les prix sont bas sur le marché de l'assainissement.
2. Les frais financiers sont peu élevés: bas taux hypothécaires, possibilités nouvelles de leasing, contracting et crédits éco de certaines banques.
3. L'apport de la Confédération couvre en moyenne 10% des coûts des projets, cela jusqu'à la fin de 1998 (délai de présentation des projets).
4. Dans tous les cantons et sur le plan fédéral (impôt fédéral direct), des allégements fiscaux sont accordés pour les investissements destinés aux économies d'énergie et à l'application des énergies renouvelables.
5. Après les travaux, la consommation d'énergie diminue, et avec elle les montants à payer pour l'électricité et pour le chauffage. Ainsi, la dépense est automatiquement remboursée à moyen terme.
6. Consommer moins d'énergie, c'est polluer moins: tout le monde en profite.
7. Celui qui fait faire des travaux maintenant combat activement la récession.
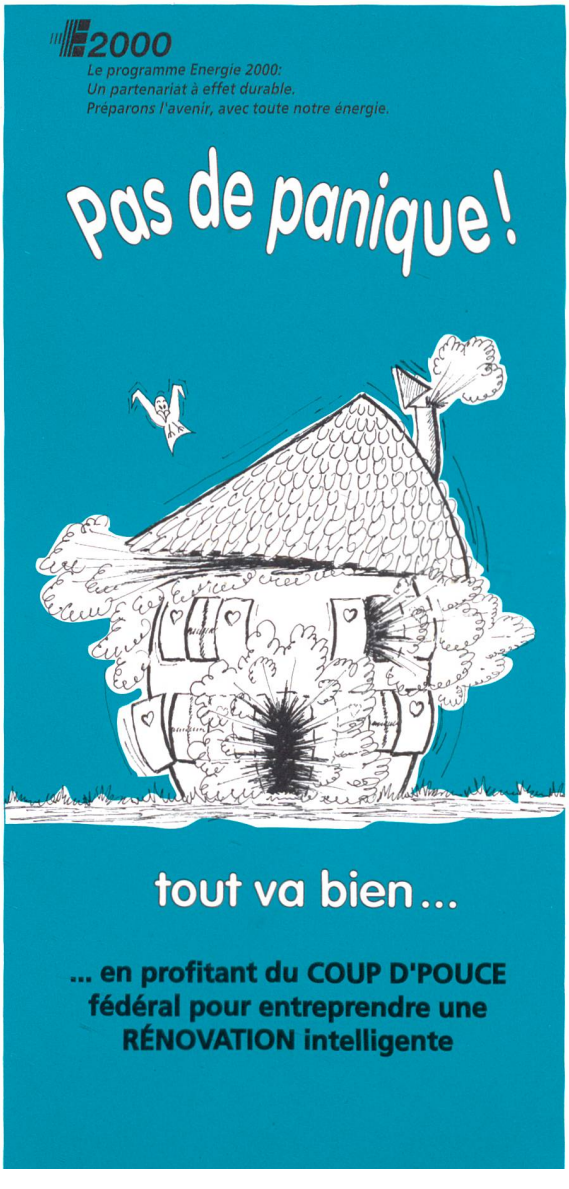
Pour en savoir plus, chacun peut s'adresser au service cantonal de l'énergie ou au centre de compétence Energie 2000, chemin de la Raye 13, 1024 Ecublens, tél. 021/693 70 91, fax 021/693 55 60.